



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 30 JAN. 2020

Avis d'information relatif à l'approbation du schéma régional des carrières de Bretagne

Le schéma régional des carrières est approuvé par Madame la préfète de la région Bretagne.

Cette information est publiée conformément aux dispositions de l'article R.122-23 du code de l'environnement.

Le dossier mis à disposition est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-projet-de-schema-regional-des-carrieres-de-a3849.html>.

Est jointe à la publication la déclaration résumant comment ont été pris en compte les avis suite aux consultations menées sur le schéma régional des carrières (SRC) de Bretagne en application de l'article L. 122-9 du code de l'environnement.

Toute personne peut obtenir, à ses frais, une copie des documents, sur demande à adresser à : DREAL Bretagne / service Patrimoine Naturel

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX

La Préfète de la région Bretagne

Michèle KIRRY